

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du 15 juin 1999 du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 29 juin 1999 à 19 h, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Béland	Monsieur Steve Martin
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Marc Dumont	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Madame Johanne H.-Brousseau	Madame Maryse Villemure-Plante

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Josiane Richard, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Chénard	Coordonnateur des services de l'enseignement aux adultes
Monsieur Ghislain Drolet	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Michel Bellemare, membre du conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception et de monsieur Alain Lirette, président du syndicat du personnel de soutien.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

---

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 629 0699** : Madame la commissaire Nicole Périgny  
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document  
31 0699 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 8.1 Animation pastorale au secondaire
- 8.2 Programme de perfectionnement pour le personnel
- 8.3 Condoléances
- 8.4 Félicitations
- 10.2 Complexe sportif du Rocher
- 10.3 Dossier de personnel – huis clos

QUE l'article 3.3 soit reporté à l'ordre du jour de la  
prochaine séance du conseil des commissaires;

QUE l'article 4.2 soit retiré de l'ordre du jour;

QUE l'article 10.1 soit considéré après l'article 10.2 de  
l'ordre du jour.

Adopté unanimement

En étant par la suite à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Michel Bellemare demande au conseil des commissaires d'étudier à nouveau le dossier de location de locaux à l'école Immaculée-Conception.

Les commissaires considèrent après cela les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean Lavoie soumet alors des recommandations pour l'engagement de personnel cadre et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Engagement d'une  
direction d'école  
au primaire

**RÉSOLUTION 630 0699** : CONSIDÉRANT, en référence au plan d'affectation du  
personnel de direction des écoles et des centres de  
formation 1999-2000 (document 0599-32), qu'un poste de direction d'école vacant a été  
affiché;

CONSIDÉRANT aux fins du processus de sélection et  
de recommandation au conseil des commissaires qu'un comité de sélection a été formé  
(référence : résolution 611 0699);

---

Président

CONDIDÉRANT que le comité de sélection a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE et eu égard à la recommandation du comité de sélection, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit engagé au poste régulier à temps complet de direction d'école au primaire, monsieur Stéphane Lajoie ;

QUE cet engagement soit effectif au 9 août 1999;

QUE l'affectation de cette direction d'école soit pour l'année scolaire 1999-2000 aux écoles Le Sablon d'Or, Notre-Dame-de-Montauban et de la Vallée-de-Mékinac.

Adopté unanimement

Engagement d'une direction adjointe d'école

**RÉSOLUTION 631 0699 :** CONDIDÉRANT, en référence au plan d'affectation du personnel de direction des écoles et des centres de formation 1999-2000 (document 0599-32), qu'un poste de direction adjointe d'école au primaire vacant a été affiché;

CONDIDÉRANT aux fins du processus de sélection et de recommandation au conseil des commissaires qu'un comité de sélection a été formé (référence : résolution 611 0699);

CONDIDÉRANT que le comité de sélection a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE et eu égard à la recommandation du comité de sélection, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit engagée au poste régulier à temps complet de directrice adjointe d'école au primaire, madame Lucie Beaudry ;

QUE cet engagement soit effectif au 9 août 1999;

QUE l'affectation de cette direction adjointe d'école soit pour l'année scolaire 1999-2000 à raison de 50 % à l'école institutionnelle Antoine-Hallé, Saint-Paul de Grand-Mère et à 50 % à l'école institutionnelle Dominique-Savio et Notre-Dame de Saint-Georges-de-Champlain et l'école Plein Soleil.

Adopté unanimement

---

Président

Engagement d'une  
coordonnatrice aux  
Services  
complémentaires

**RÉSOLUTION 632 0699** :

complémentaires a été ouvert et affiché;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution  
609 0699, qu'un poste de coordonnateur aux Services

CONSIDÉRANT que le comité formé pour les fins du  
processus de sélection a soumis sa recommandation d'engagement au conseil des  
commissaires;

EN CONSÉQUENCE et eu égard à la recommandation  
du comité de sélection, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que madame  
Monique Langlois soit engagée au poste régulier à temps complet de coordonnatrice des  
Services complémentaires;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 9 août  
1999;

QU'il demeure entendu que la période de probation  
prévue à la politique de gestion des administrateurs est applicable.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général monsieur Jean Lavoie informe les commissaires de  
l'ouverture et de l'affichage d'un poste pour la suppléance de la direction d'école à l'école  
Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent.

Consécutivement, une résolution est adoptée afin de confirmer le statut d'emploi de  
personnel de direction d'école.

Confirmation de  
statut d'emploi de  
personnel de  
direction d'école

**RÉSOLUTION 633 0699** :

soumis, en application de la politique de gestion des cadres des écoles, à une période de  
probation;

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de  
direction d'école et de direction adjointe d'école étaient

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de  
probation, que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable concernant  
le personnel visé;

---

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit reconnu un statut de régulier de direction d'école ou de direction adjointe d'école, selon le cas, aux personnes suivantes :

Monsieur Denis Morin, directeur d'école au primaire  
Monsieur Ghislain Ricard, directeur d'école au primaire  
Madame Jocelyne Spain, directrice d'école au secondaire  
Madame Suzy Boucher, directrice adjointe d'école au primaire  
Madame Lise Duchesneau, directrice adjointe d'école au secondaire

Adopté unanimement

Les commissaires acceptent ensuite la démission, pour fins de retraite, d'une direction d'école.

Démission

**RÉSOLUTION 634 0699** : CONSIDÉRANT que Michel Cossette, directeur d'école au primaire, a présenté une lettre de démission pour les fins de retraite;

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation par la CARRA de son admissibilité à une telle retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Michel Cossette, laquelle démission sera effective en date du 30 juillet 1999.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, une résolution est adoptée concernant les journées de participation aux assemblées générales et un congrès de la FCSQ.

Montants alloués pour les assemblées générales et les congrès de la FCSQ

**RÉSOLUTION 635 0699** : CONSIDÉRANT que la politique de gestion sur les frais de déplacement, de repas et de séjour prévoit une majoration des montants alloués pour une journée d'activité en dehors de la semaine régulière de travail;

CONSIDÉRANT que la tenue des assemblées générales et des congrès de la FCSQ se déroulent en partie durant la semaine régulière de travail et en partie durant les fins de semaine;

---

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que, pour les journées de participation aux assemblées générales et aux congrès de la FCSQ, soient appliqués les montants alloués pour une journée d'activité en dehors de la semaine régulière de travail;

QUE cette mesure soit applicable pour l'assemblée générale et le congrès de la FCSQ de juin 1999 et les autres assemblées générales et les autres congrès de la FCSQ à venir.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires conviennent de la tenue le 16 août prochain d'une séance de travail du Comité des ressources humaines et financières portant notamment sur l'activité de reconnaissance au personnel.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Jean-Pierre Hogue dépose et présente le plan triennal 1999-2002 pour le développement de la formation professionnelle et technique de la Mauricie.

Plan triennal 1999-2002 du développement de la formation professionnelle et technique de la Mauricie

**RÉSOLUTION 636 0699** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le plan triennal 1999-2002 du développement de la formation professionnelle et technique de la Mauricie, décrit sur le document 32 0699.

Adopté unanimement

Le directeur général adjoint, monsieur Jean-Pierre Hogue, soumet ensuite une recommandation pour la conclusion d'un protocole d'entente avec les Centres locaux d'emploi concernant la gestion de la mesure de formation 1999-2000. Il est alors donné suite à cette recommandation.

Protocole d'entente sur la gestion de la mesure de formation

**RÉSOLUTION 637 0699** : CONSIDÉRANT que la commission scolaire assume des responsabilités de formation et de soutien à la formation pour des personnes dirigées par les Centres locaux d'emploi;

CONSIDÉRANT que les obligations afférentes à ces responsabilités ont été précisées dans le cadre d'un projet d'entente susceptible d'être applicable à partir de l'année scolaire 1999-2000;

CONSIDÉRANT que les parties intervenantes à ce projet sont la Commission scolaire de l'Énergie et les Centres locaux d'emploi de Shawinigan, Grand-Mère, Sainte-Thècle et La Tuque;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit accepté, tel que présenté, le protocole d'entente concernant la gestion de la mesure de formation, décrit sur le document 33 0699.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, messieurs Jean-Pierre Hogue et Pierre Chénard informent les commissaires quant à un dossier de mise en candidature du Service aux entreprises de la commission scolaire au « Grand prix québécois de la qualité ».

Par ailleurs et eu égard à l'article 4.5 de l'ordre du jour relatif à l'approbation des budgets des centres 1999-2000, il est convenu de reporter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Denis Émond soumet alors des recommandations quant à des mouvements et des démissions. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Abolition et  
ouverture d'un  
poste d'agent de  
bureau classe 1  
aux Services des  
ressources  
matérielles

**RÉSOLUTION 638 0699** : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE l'abolition, à compter du 2 août 1999, du poste suivant :

- Un poste d'agent de bureau classe 1 à 25 heures/semaine aux Services des ressources matérielles – transport scolaire.

QU'il soit procédé à l'ouverture, à compter du 2 août 1999, du poste suivant :

- Un poste d'agent de bureau classe 1 à 35 heures/semaine aux Services des ressources matérielles – transport scolaire.

Adopté unanimement

Démission

**RÉSOLUTION 639 0699** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE d'accepter la démission de monsieur Raynald Dubé, enseignant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Démission

**RÉSOLUTION 640 0699** : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter la démission de monsieur Jean-Claude Juneau, conseiller d'orientation, à compter du 2 juillet 1999.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, monsieur le commissaire Maurice Poudrier dénonce une possibilité de conflit d'intérêt concernant le dossier relatif à l'engagement de personnel et se retire de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

Consécutivement, il est fait part aux membres du conseil des commissaires d'une recommandation pour l'engagement d'un technicien en informatique. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Engagement d'un technicien en informatique

**RÉSOLUTION 641 0699** : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE l'engagement, à compter du 30 juin 1999, de monsieur René Lanneville au poste de technicien en informatique aux Services de l'informatique à raison de 35 heures/semaine.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources financières. Par suite des explications fournies par monsieur Claude Vincent, des résolutions sont successivement adoptées concernant 1) l'adoption du budget 2) le taux de taxe, 3) les taux d'intérêts sur les comptes en arrérages et 4) des financements à long terme.

Budget de fonctionnement

**RÉSOLUTION 642 0699** : ATTENDU QUE conformément à Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 1999-2000;

ATTENDU QUE ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 3 204 266 636 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 1999-2000;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

---

Président

---

Secrétaire



ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la loi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

Adopté unanimement

Taux de taxes  
décrété pour 1999-  
2000

**RÉSOLUTION 643 0699** : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux de taxes de 0,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation pour l'année 1999-2000, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté unanimement

Taux d'intérêts  
décrété sur les  
comptes de taxes  
en arrérages pour  
1999-2000

**RÉSOLUTION 644 0699** : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux d'intérêts de 16 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année financière 1999-2000.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier réintègre la séance à ce moment-ci.

Emprunt de  
10 M \$

**RÉSOLUTION 645 0699** : ATTENDU QU'en vertu de la résolution 426 0299 adoptée le 16 février 1999 de la Commission scolaire de l'Énergie (la « commission scolaire »), le Conseil des commissaires a décrété un emprunt jusqu'à concurrence de 10 100 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les modalités d'un emprunt de 10 100 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une convention de prêt;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE ce qui suit :

---

Président

1. La commission scolaire contractera un emprunt à long terme d'un montant de 10 100 000 \$ auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et conclura avec celui-ci une convention de prêt dont le projet est annexé à la présente résolution.
2. Le prêt comportera les modalités et conditions établies à l'annexe A jointe à la présente résolution.
3. Le prêt sera constaté par l'émission d'un billet au montant de 10 100 000 \$ souscrit par la commission scolaire à l'endroit du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et dont un modèle est annexé à la présente résolution.
4. Les projets de convention de prêt et de billet annexés à la présente résolution sont approuvés et la commission scolaire signera une convention de prêt et un billet dont les clauses, les modalités et conditions seront substantiellement compatibles avec ces projets.
5. La commission scolaire cédera au ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, la subvention qui doit lui être accordée par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement du capital et des intérêts de l'emprunt.

Adopté unanimement

Emprunt de  
6 M \$

**RÉSOLUTION 646 0699** : ATTENDU QU'en vertu de la résolution 232 1098 adoptée le 20 octobre 1998 de la Commission scolaire de l'Énergie (la « commission scolaire »), le Conseil des commissaires a décrété un emprunt jusqu'à concurrence de 6 125 000 \$;

d'un emprunt de 6 125 000 \$;

de prêt;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE ce qui suit :

1. La commission scolaire contractera un emprunt à long terme d'un montant de 6 125 000 \$ auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et conclura avec celui-ci une convention de prêt dont le projet est annexé à la présente résolution.

---

Président

2. Le prêt comportera les modalités et conditions établies à l'annexe A jointe à la présente résolution.
3. Le prêt sera constaté par l'émission d'un billet au montant de 6 125 000 \$ souscrit par la commission scolaire à l'endroit du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement et dont un modèle est annexé à la présente résolution.
4. Les projets de convention de prêt et de billet annexés à la présente résolution sont approuvés et la commission scolaire signera une convention de prêt et un billet dont les clauses, les modalités et conditions seront substantiellement compatibles avec ces projets.

La commission scolaire cédera au ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, la subvention qui doit lui être accordée par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement du capital et des intérêts de l'emprunt.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, et par suite des explications fournies par monsieur Jean-Guy Trépanier, une résolution est adoptée quant au choix d'un soumissionnaire pour l'entretien ménager à l'école secondaire Champagnat.

Octroi du contrat  
d'entretien – école  
secondaire  
Champagnat

**RÉSOLUTION 647 0699** :            CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour l'entretien ménager de l'école secondaire Champagnat de La Tuque;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources matérielles recommandent le choix du plus bas soumissionnaire conforme ( référence : document 34 0699);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit retenue la soumission de l'entreprise Services Ménagers Trifluviens pour l'entretien ménager de l'école secondaire Champagnat, et ce, pour un montant de 63 424, 82 \$, taxes incluses.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier informe ensuite les commissaires du choix, dans le cadre de l'application des délégations de fonctions et pouvoirs au personnel hors cadre et cadre, d'un soumissionnaire pour l'entretien ménager à l'école La Providence de Saint-Tite (référence : document 35 0699).

Sur un autre sujet, le directeur général monsieur Jean Lavoie invite le directeur des Services complémentaires monsieur Ghislain Drolet à présenter une nouvelle proposition concernant les ressources allouées en animation pastorale au secondaire. Au terme de cette présentation et par suite d'échanges, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Proposition  
concernant les  
ressources allouées  
en animation  
pastorale au  
secondaire

**RÉSOLUTION 648 0699** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que soit adoptée la nouvelle proposition,  
élaborée par les Services complémentaires, concernant les ressources allouées en animation  
pastorale au secondaire, et ce, tel que décrite au document 0699-36.

Adopté majoritairement

La commissaire représentante du comité de parents, madame Josiane Richard, demande après cela des informations concernant le programme de perfectionnement du personnel. Le directeur général, monsieur Jean Lavoie, mentionne alors que le perfectionnement s'inscrit dans le cadre de la formation continue et en respect des budgets alloués à cette fin. Madame Richard demande le dépôt d'un document indiquant les diverses activités de perfectionnement. Cette demande est alors référée aux Services des ressources humaines.

Consécutivement des résolutions de condoléances et félicitations sont successivement adoptées.

Condoléances

**RÉSOLUTION 649 0699** : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que  
des condoléances soient transmises à madame Aline  
Badeaux, agente d'administration au Secrétariat général, suite au décès de sa mère, madame  
Lorraine Badeaux.

Adopté unanimement

Félicitations

**RÉSOLUTION 650 0699** : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE  
que des félicitations soient adressées à monsieur le  
président Jean-Yves Laforest suite à son élection à titre de directeur au sein du Bureau de  
direction de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

En étant à la deuxième période de questions réservée à l'assistance, monsieur Alain Lirette président du syndicat du personnel de soutien demande les raisons pour lesquelles le mouvement concernant le poste d'agent de bureau, classe 1 aux ressources matérielles – transport scolaire n'a pas été prévu lors de l'adoption du plan d'effectifs. Sur ce, le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Denis Émond, mentionne que ce mouvement s'est fait à partir d'une évaluation du portrait des tâches lors de l'année scolaire 1998-1999, lequel portrait n'était pas complet au moment de l'élaboration du plan d'effectifs.

Par la suite, et en référence aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Marc Dumont demande le dépôt d'un rapport sur l'état des revenus et dépenses du complexe sportif à l'école secondaire du Rocher. Le directeur général, monsieur Jean Lavoie indique qu'il sera donné suite à cette demande.

Eu égard à l'article 10.1 de l'ordre du jour concernant l'école secondaire Val-Mauricie, ce sujet n'est pas traité compte tenu de l'absence de monsieur Michel Paillé qui l'avait inscrit à un ordre du jour antérieur.

À ce moment-ci et préalablement à la tenue d'un huis clos de la séance, un témoignage est fait par monsieur le président Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean Lavoie, à l'égard de monsieur Ghislain Drolet, directeur des Services complémentaires qui prendra sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999. Il est notamment souligné l'excellence des services fournis par monsieur Drolet de même que ses qualités d'éducateur et d'administrateur.

À 22 h 05, il est procédé à un huis clos de la séance.

Huis clos

**RÉSOLUTION 651 0699** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de  
la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent alors un dossier de personnel.

À 23 h 07, il est procédé à la réouverture de la séance au public.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 652 0699** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE  
que la présente séance soit rouverte au public.

Adopté unanimement

---

Président

Les sujets de l'ordre du jour ayant tous été considérés, il est procédé à 23 h 08 à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 653 0699** : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré  
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance  
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire